

AR Prefecture

047-200068930-20250410-2025B26AXDAF-AU
Reçu le 17/04/2025

FINANCES PUBLIQUES

EPCL:
DEPARTEMENT:
TRÉSORERIE OU SGC:

306 FUMEL VALLEE DU LOT
47
SERVICE DE GESTION COMPTABLE

TAUX

FDL

2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	29 431 859	4,90		30 091 000	1 474 459	5,40	1 624 314
Taxe foncière non bâtie additionnelle	1 505 340	14,95		1 530 000	228 735	14,95	228 735
Taxe d'habitation additionnelle	4 750 547	9,06		4 386 000	397 372	9,06	397 372
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	6 170 505	26,10		6 418 000	1 675 098	27,77	1 782 279
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					2 100 566	Total	4 033 300
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>				1 675 098	Total des CFE unique, de zone et éolienne	

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	
	8	9	10	
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus 2 100 566			
Taxe foncière non bâtie additionnelle				
Taxe d'habitation additionnelle				
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	1,59	1,59		
CFE éolienne	>>>			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case ☐

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
4 030 144	162 456	361 087	122 982	638 654	0	-1 017 562	4 297 761

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025
4 033 300		4 297 761		8 331 061

À AGEN
Le 18 MARS 2025
Pour la Direction des Finances publiques,
CAROLINE PERNOT

À Fumel
Le 15 AVR. 2025
Pour le Groupement,
Le Président

Didier Carrière
maire de commune

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	35 543
d. Logements sociaux	20

Taxe foncière non bâtie

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	406
b. Base minimum	71 504
c. Locaux industriels	528 398
d. Autres allocations	2 689

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	1 557 867

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	342 774
c. Par la loi (autres)	0

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	2 627 475

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	4 386 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégreévées hors locaux vacants	437 736
d. Bases dégreévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	4 720
d. Centrales hydrauliques	40 132
e. Transformateurs électriques	32 828
f. Stations radioélectriques	77 411
g. Installations gazières et autres	7 365

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	3 268 566
b. TVA prév. (comp. CVAE)	761 578
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,73
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	26,18	>>>
b. Dérrogatoire	26,18	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	27,77	>>>
e. Avec majoration spéciale	26,86	>>>
Taux moyens pondérés :		
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,002989	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,002893	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	26,86
b. Taux plafond de 2025	53,72

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		37,28
b. au niveau de l'EPCI		52,62
Taux maximum de la majoration spéciale	0,680	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,74
b. Taxe foncière non bâtie	51,08